



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix sept septembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, GUERET, VINCENT, VALADOUR, LEPINE, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : MM. BORIE, JOFFRE, LAVAUD

Procurations :

Monsieur Patrice FILLoux a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Fabienne LUGUET a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Monsieur Julien OMOT a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE
Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Madame Marie Hélène VIRAVAUD

Madame Patricia MOUTAUD est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 20 + 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 0

Objet : Convention de partenariat entre des agriculteurs et la commune pour le fauchage de parcelles

La commune ne dispose pas de matériel pour l'entretien de terrain enherbé et produire du foin. La commune met à disposition de deux agriculteurs des parcelles à faucher. Afin de respecter la biodiversité, ces parcelles doivent être fauchées tardivement. En contrepartie, une partie du foin est laissée à la commune pour nourrir les caprins.

Une convention de partenariat expose les modalités de cet échange avec chaque agriculteur.

Les parcelles concernées sont :

Parcelles fauchées par M. BELOT Hervé :

Numéro de parcelle	Surface
AT0205	33 796 m ²
AO 0068	6 487 m ²
AO 0069	Les abords
BC 0555	6 541 m ²
BC 0100	7 041 m ²

.../...

Parcelles fauchées par M. PASQUET Romain :

Numéro de parcelle	Surface
CV0158	17 535 m ²
CV0625	4 308 m ²
CV0569	14 894 m ²
BP0047	6 635 m ²
BP0051	5 442 m ²

Si les conditions le permettent, à l'automne, le fauchage des parcelles suivantes est demandé :

- AZ 0300 de 4 856 m²
- AZ 0048 de 3 809 m²
- AZ 0481 de 6 133 m²

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les conventions de partenariat avec les agriculteurs concernés.

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt quatre septembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250923-2025-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2025
Publication : 30/09/2025

 Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 25 septembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.